

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1862

Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise -
Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1862 - ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de plusieurs associations et notamment de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise précédemment nommée Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

- Contexte :

L'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise est une association loi 1901 créée à Lyon en 1976. Elle regroupe aujourd'hui trente huit partenaires à vocation d'intérêt général : collectivités territoriales, Etat, syndicats mixtes, chambres consulaires qui participent ensemble à l'élaboration et la conduite des politiques urbaines locales.

L'Agence d'urbanisme a vocation à faciliter l'émergence et la mise en œuvre de projets communs et la conception d'un urbanisme durable et porteur d'une meilleure qualité de vie, économe des ressources et propice au développement économique et social.

L'agence d'urbanisme a notamment pour missions :

- de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale,
- de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,
- de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

- Modalités de représentation :

Cette association a modifié ses statuts lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 25 juin 2015. Elle porte désormais le nom d'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'Agence se compose de membres de droit, de membres adhérents et de membres associés.

L'Etat, la Région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, le Département du Rhône, le Syndicat d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), le Pôle Métropolitain et l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes sont membres de droit.

La Ville de Lyon, en tant que collectivité adhérente, est amenée à siéger au sein du 3^e collège de l'Assemblée générale de cette association qui regroupe les communes, les communautés de communes de l'agglomération lyonnaise, les Syndicats mixtes (hors SCoT), les établissements publics spécialisés, les chambres consulaires et toutes les autres personnes morales de droit public qui contribuent, directement ou indirectement, à l'aménagement et au développement de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Compte-tenu de l'augmentation du nombre de membres adhérent à l'Association depuis 10 ans, la représentation des 2^{ème} et 3^{ème} collèges à l'Assemblée générale est ramenée à 1 siège, au lieu de 2 précédemment pour les villes de plus de 50 000 habitants.

En vertu de l'article 13 des statuts, la Ville de Lyon dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L 121-3 ;

Vu les statuts de l'association adoptés le 25 juin 2015 ;

Vu les résultats du scrutin auquel il a été procédé ;

DELIBERE

M. Hubert JULIEN-LAFERRIERE est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

G. COLLOMB